

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3251 2 décembre 2015

SOMMAIRE

| 4C Invest S.A | Loxalis S.à r.l |
|--|--|
| Aabar Block S.à r.l | Mail It Safe S.à r.l |
| A-C Plombier | Maybrooke Holdings S.A |
| Adelphi Topco S.à r.l | Median Kliniken S.à r.l |
| AdriaMedic S.A | Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à |
| Advantage Financial S.A | r.l |
| Adventura Holding S.à r.l | Meridian Hotel Holdings S.à r.l156020 |
| A & F Partners | Meridian Residential Lease S.à r.l156021 |
| bit Informatik S.à r.l | Nogra Group S.A |
| eFront Luxembourg156036 | Quatricinia, a.s.b.l |
| Engage S.à r.l | UK Insulation Lenders S.à r.l156025 |
| Fair Isaac (Luxembourg) | Unicity XXVIII Cardiff S.à r.l |
| Faroe Investments Intermediate Holdco S.à.r.l. | UsefulRisk S.à r.l |
| | Valencia Participation S.à r.l |
| Faroe Investments Kingsnorth S.à.r.l156029 | Vimowa S.A |
| Faroe Investments Mezzco S.à.r.l156045 | WACO Projektmanagement A.G156037 |
| Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav156044 | Walufin S.A |
| 'Com S.A | Want Brothers Accounting S.A |
| I.F.F.A. S.A | Want Brothers Accounting S.A156029 |
| Immo JJ S.à r.l | Waterproof Property S.à r.l156033 |
| Immo Trigatti | Webgame S.àr.l |
| Insurance Consulting SA156008 | White Investment S.A |
| Jala Holding S.à r.l | Whitestep S.à r.l |
| JP Capital Investments S.A | WHV Immobilien Sàrl |
| Jubilee Star Lux S.à r.l | Wira S.A156034 |
| Jugendhilfe Eifel Luxembourg Sàrl | W Lux Toitures s.à r.l |
| Jugendhilfe Eifel Sàrl156002 | Wolflux I S.à r.l |
| Juler Holding S.à r.l | W.P. Stewart Fund Management S.A 156028 |
| | XMC S.A156035 |
| L'Altaï S.A | X-Rite Holdings S.à r.l |
| L'Altaï S A 156021 | Voffi Invest S.A. SPF 156035 |



Jubilee Star Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 173.366.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167034/10.

(150184509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Jugendhilfe Eifel Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée, (anc. Jugendhilfe Eifel Sàrl).

Siège social: L-9838 Eisenbach, 4, Am Becherduerf.

R.C.S. Luxembourg B 190.880.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am sechsten Tag des Monats Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Edouard DELOSCH, mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1.- Herr Alexander MAYER, geboren am 18. November 1970 in Trier (Deutschland), Erzieher, wohnhaft in D-54687 Arzfeld, 2A, Kreuzstrasse;
- 2.- Frau Sandra MAYER geb. KRÄMER, geboren am 23. Februar 1977 in Bitburg (Deutschland), Erzieherin, wohnhaft in D-54687 Arzfeld, 2A, Kreuzstrasse;

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen, Folgendes zu beurkunden:

- I.- Die Erschienenen, vorbenannt, sind alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Jugendhilfe Eifel SARL", société à responsabilité limitée, mit Sitz in L-9749 Fischbach, 5, Giällewee, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B mit der Nummer B 190.880, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Edouard DELOSCH, mit Amtssitz in Diekirch, am 8. Oktober 2014, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3378 vom 13. November 2014. Die Satzung der Gesellschaft wurde seit der Gründung noch nicht abgeändert (die "Gesellschaft").
- II.- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertvierundzwanzig Euro (EUR 124,-), welche den vorgenannten Gesellschaftern wie folgt zugeteilt worden sind:

| 1 Herr Alexander MAYER, vorgenannt, | |
|--|-----|
| fünfzig Anteile | 50 |
| 2 Frau Sandra MAYER geb. KRÄMER, vorgenannt, | |
| fünfzig Anteile | 50 |
| Total: einhundert Anteile | 100 |

Somit ist das gesamte Kapital hier vertreten.

III.- In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter erklären die vorgenannten Erschienenen dem instrumentierenden Notar, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

- $1.\ \ddot{A}nderung\ der\ Gesellschaftsbezeichnung\ in\ , Jugendhilfe\ Eifel\ Luxembourg\ SARL";$
- 2. Abänderung des Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft um sie dem obigen Beschluss anzupassen;
- 3. Verlegung des Gesellschaftssitzes von der aktuellen Adresse in L-9749 Fischbach, 5, Giällewee nach L-9838 Eisenbach, 4, Am Becherduerf;
 - 4. Abänderung des ersten Absatzes des Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft, um sie dem obigen Beschluss anzupassen;
 - 5. Schaffung von zwei Kategorien von Geschäftsführern;
 - 6. Abänderung des Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft, um sie dem obigen Beschluss anzupassen;
- 7. Ernennung von Herrn Alexander MAYER und Frau Sandra MAYER geb. KRÄMER als Geschäftsführer der Kategorie A;
- 8. Ernennung von Herrn Christian-Hans BORGHARDT und Frau Christine HURTH als neue Geschäftsführer der Kategorie B;
 - 9. Verschiedenes.



IV. Gemäß der Tagesordnung ersuchten die zwei alleinigen Anteilhaber alsdann, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse, zu beurkunden, wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Gesellschaftsbezeichnung von "Jugendhilfe Eifel SARL" umzuändern in "Jugendhilfe Eifel Luxembourg SARL".

Zweiter Beschluss

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss beschließen die Gesellschafter Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

"Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Jugendhilfe Eifel Luxembourg SARL"."

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftssitz von L-9749 Fischbach, 5, Giällewee, nach L-9838 Eisenbach, 4, Am Becherduerf zu verlegen.

Vierter Beschluss

Gemäß dem vorerwähnten Beschluss wird der erste Absatz des Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

Art.3. (erster Absatz). "Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Parc Hosingen und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.".

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen zwei Kategorien von Geschäftsführern zu schaffen, nämlich Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B.

Sechster Beschluss

Infolge des vorerwähnten Beschlusses, beschließen die Gesellschafter Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

" Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschluss der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Wird die Geschäftsführung durch mehrere Geschäftsführer wahrgenommen, unterscheidet man generell zwischen den Geschäftsführern der Kategorie A und den Geschäftsführern der Kategorie B.

Jeder Geschäftsführer kann im Rahmen des Gesellschaftsgegenstands alle notwendigen oder nützlichen Verwaltungsund Verfügungshandlungen durchführen mit Ausnahme derjenigen, die der Generalversammlung aufgrund gesetzlicher Bestimmungen vorbehalten sind und vorbehaltlich der hiernach erwähnten Einschränkungen.

In Abweichung zum vorherigen Absatz wird die Gesellschaft bei Vorgängen, deren Geschäftswert zwanzigtausend Euro (EUR 20.000,-) überschreitet und generell bei allen Geschäftshandlungen zum Erwerb, zur Veräußerung und Belastung von Immobilien und anderen unbeweglichen Rechten und von Rechten an Grundstücken sowie die Errichtung von Gebäuden oder Umbauten von Gebäuden, vertreten durch einen Geschäftsführer der Kategorie A, der alleine handeln kann.

Jeder Geschäftsführer kann im Rahmen seiner Befugnisse Dritten Sondervollmachten gewähren.".

Siebter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Herrn Alexander MAYER und Frau Sandra MAYER geb. KRÄMER als Geschäftsführer der Kategorie A zu ernennen.

Achter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen folgende Personen als neue Geschäftsführer der Kategorie B zu ernennen:

- Herrn Christian-Hans BORGHARDT, geboren am 1. Juni 1968 in Mönchengladbach (Deutschland), wohnhaft in D-54649 Manderscheid, Dorfstrasse 11; und
- Frau Christine HURTH, geboren am 2. November 1972 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54634 Bitburg, Mötscher Strasse 15.



Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf eintausendvierhundert Euro (EUR 1.400.-) geschätzt.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. MAYER, S. MAYER geb. KRÄMER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 07 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16636. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 09. Oktober 2015.

Référence de publication: 2015167035/107.

(150184236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Juler Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.779,08.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.596.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167036/11.

(150184370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Jala Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 152.813.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167038/10.

(150183877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

JP Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.459.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167040/10.

(150184540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Kase World Wide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.275.684,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 173.394.

In the year two thousand fifteen, on the first day of October,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED

1. DOTCORP FINANCE S.à r.l., a Société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des



Sociétés in Luxembourg under section B number 106851 hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her;

- 2. LUXSORG S.A., a Société anonyme existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Soiciétés in Luxembourg under section B number 172834 hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her;
- 3. Jolimon Investments S.à r.l., a Société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 171817 hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her;
- 4. NJJ Market S.A.S., a Société par actions simplifiées existing under the laws of France, having its registered office at 16, rue de la Ville l'Evêque, F-75008 Paris (France) registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Paris under number 521216077 hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her;
- 5. LVNH Développement, a Société à responsabilité limitée existing under the laws of France, having its registered office at 10, Place de la Mairie, F-41600 Chaon (France) registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Blois under number 499681625 hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her;
- 6. Capricorn Investment Group Inc., a corporation existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Wickhams Cay II, Coastal Building, VG1110 Road Town Tortola, registered with the Register of Companies of the British Virgin Islands under number 1861669 hereby represented by Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given privately to her.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Kase World Wide S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on 29 November 2012, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés-Luxembourg under section B number 173394, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the Mémorial C) number 64 on 10 January 2013; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg) on 26 June 2015 published in the Mémorial C number 1814 on 24 July 2015.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties representing 100 % of corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital of the Company of an amount of two hundred twenty-three thousand one hundred and eighty four euros (EUR 223,184.-) so as to raise it from its current amount of three million fifty two hundred thousand five hundred euros (EUR 3,052,500.-) up to three million two hundred seventy five thousand six hundred and eighty four euros (EUR 3,275,684.-) by issuing three thousand and sixteen (3,016) new common shares having a nominal value of seventy four euros (EUR 74.-) each fully paid up; and submitted to the payment of a share premium amounting to seven hundred seventy-six thousand six hundred and eighty euros and thirty two eurocents (EUR 776,680.32) by a contribution in cash of an aggregate amount of nine hundred ninety nine thousand eight hundred and sixty-four euros and thirty two eurocents (EUR 999,864.32).

Second resolution Intervention - Subscription - Payment

It is decided to admit the subscription of the three thousand and sixteen (3,016) new common shares with a nominal value of seventy four euros (EUR 74.-) as follows:

| 1. DOTCORP FINANCE S.à r.l. | 1.886 |
|------------------------------------|-------|
| 2. LUXSORG S.A. | 601 |
| 3. Jolimon Investments S.à r.l. | 452 |
| 4. NJJ Market S.A.S. | 11 |
| 5. LVNH Développement | 22 |
| 6. Capricorn Investment Group Inc. | 44 |
| TOTAL | |

and to have them together with the share premium of an amount of seven hundred seventy-six thousand six hundred and eighty euros and thirty two eurocents (EUR 776,680.32), fully paid up in cash so that from now on, the company has at its free and entire disposal the amount of nine hundred ninety nine thousand eight hundred and sixty-four euros and thirty two



eurocents (EUR 999,864.32); evidence of which has been given to the undersigned notary by a certificate issued by the bank.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation so that as from now on it will reads as follows:

"Art. 6. The corporate capital is set at three million two hundred seventy five thousand six hundred and eighty four euros (EUR 3,275,684.-) represented by seventeen thousand seven hundred and twenty one (17,721) common shares (the Common Shares), twenty thousand five hundred twelve (20,512) series B preferred shares (the Series B Preferred Shares) and six thousand thirty-three (6,033) series C preferred shares (the Series C Preferred Shares), each share of each class of shares having a nominal value of seventy-four Euro (EUR 74.-)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand three hundred euros (EUR 2,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the persons appearing, they signed together with, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier jour d'octobre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU

- 1. DOTCORP FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 106851, représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée;
- 2. LUXSORG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 172834, représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée;
- 3. Jolimon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 181817, représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée;
- 4. NJJ Market S.A.S., une société par actions simplifiées de droit français, ayant son siège social au 16, rue de la Ville l'Evêque, F-75008 Paris (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 521216077, représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée;
- 5. LVNH Développement, une Société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 10, Place de la Mairie, F-41600 Chaon (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Blois sous le 499681625, représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée; et,
- 6. Capricorn Investment Group Inc., une corporation de droit droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social au Wickhams Cay II, Coastal Building, VG1110 Road Town Tortola, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles vierges Britanniques sous le numéro 1861669 représentée par Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Les parties comparantes sont les associés (les Associés) de Kase World Wide S.à r.l., ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 173394, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 29 novembre 2012 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le Mémorial C) numéro 64 du 10 janvier 2013, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître March LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains en date du 26 juin 2015 publié au Mémorial C numéro 1847 du 24 juillet 2015.



Les dites procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparante et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés représentant 100% du capital social émis, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 223.184,-) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 3.052.500,-) à trois millions deux cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.275.684,-) par l'émission de trois mille seize (3.016) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de soixante-quatorze euros (EUR 74,-) chacune entièrement libérées; et soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de sept cent soixante-seize mille six cent quatre-vingt euros et trente-deux centimes d'euros (EUR 776.680,32) par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quatre euros et trente-deux centimes d'euros (EUR 999.864,32).

Deuxième résolution Intervention - Souscription - Libération

Il est décidé d'admettre la souscription des trois mille seize (3.016) parts sociales ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de soixante-quatorze euros (EUR 74,-) chacune, comme suit:

| 1. DOTCORP FINÂNCE S.à r.l. | 1.886 |
|------------------------------------|-------|
| 2. LUXSORG S.A. | 601 |
| 3. Jolimon Investments S.à r.l. | 452 |
| 4. NJJ Market S.A.S. | 11 |
| 5. LVNH Développement | 22 |
| 6. Capricorn Investment Group Inc. | 44 |
| TOTAL | 3.016 |

et les libérer intégralement ensemble avec la prime d'émission d'un montant de sept cent soixante-seize mille six cent quatre-vingt euros et trente-deux centimes d'euros (EUR 776.680,32) par un apport en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quatre euros et trente-deux centimes d'euros (EUR 999.864,32); ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 3.275.684,-) représenté par dix-sept mille sept cent vingt et un (17.721) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires», vingt mille cinq cent douze (20.512) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B») et six mille trente-trois (6.033) parts sociales préférentielles de catégorie C (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie C»), chaque part sociale de chacune des catégories de parts sociales ayant une valeur nominale de soixante-quatorze Euros (EUR 74,-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 5 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16448. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.



Redange-sur-Attert, le 9 octobre 2015. Référence de publication: 2015167041/178.

(150184058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Immo Trigatti, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 23.224.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES B.P. 1832 L-1018 Luxembourg Signature

Référence de publication: 2015167001/12.

(150183762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Insurance Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 152.391.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le cinq octobre.

Par-devant Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "Insurance Consulting S.A." (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg à la section B sous le numéro 152.391, constituée suivant un acte reçu par Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, suivant acte reçu le 18 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1021 du 15 mai 2010, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 13 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1129 du 14 mai 2013.

La société a un capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000.-), représenté par cent (100) actions.

L'assemblée est présidée par Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à Ettelbruck, 2, place de l'Hôtel de Ville.

L'assemblée renonce à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- 1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.
- 2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité des actions est représentée à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- 3.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- I. être propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder par les présentes à la dissolution de la Société;il se nomme liquidateur de la société et dans cette qualité déclare:
- II. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et que la société a cessé toute activité en date de ce jour;



que l'objet de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

- III. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par les actionnaires aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- IV. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société et les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros $(750 \ \epsilon)$ dont est tenu le bénéficiaire économique de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 7 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16614. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167005/62.

(150184478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Immo JJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 200.567.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier octobre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 66, Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert, agissant en tant que mandataire de:

- 1. Monsieur João Carlos MOREIRA TORRES, dentiste, demeurant à Rua Central de Mandim, 140, 4475-023 Maia (Portugal), et
 - 2. Madame Joana Sofia JARDIM FERREIRA, dentiste, demeurant à L-6477 Echternach, 13, rue de remparts, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

- **Art. 1** er . Il est formé par les présents une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de IMMO JJ S.à r.l.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur d'immeubles et meubles et la gestion de patrimoines mobiliers, immobiliers et toutes transactions immobilières, l'exploitation d'agences de promotion et administration immobilière, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, de tous biens immobiliers.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties. Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au dévelop-



pement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.
 - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- **Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
 - Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.



- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
 - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
- **Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

- **Art. 19.** Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.
- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire:

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

| - M. João Carlos MOREIRA TORRES, prénommé: | 50 |
|---|-----|
| - Mme Joana Sofia JARDIM FERREIRA, prénommée: | 50 |
| Total: | 100 |

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions des associés:

Immédiatement après la constitution de la société, les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- M. João Carlos MOREIRA TORRES, prénommé, et
- Mme Joana Sofia JARDIM FERREIRA, prénommée.
- 3.- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.
- 4.- L'adresse de la Société est fixée à L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 5 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16412. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.



Redange-sur-Attert, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167016/137.

(150184636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Mail It Safe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 153.761.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167106/10.

(150184089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Maybrooke Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.079.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-eight day of the month of September.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

HERE APPEARED:

Mr François-Xavier Joyeux, juriste, professionally residing in Luxembourg, acting as attorney of the board of directors (the "Attorney") of Maybrooke Holdings S.A. (the "Company"), pursuant to the decision of the board of directors of the Company (the "Board") dated 21 September 2015 (a copy of which has been shown to the notary) (the "Decision").

The Company, a société anonyme with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B194079 has been incorporated by deed of the undersigned notary, dated 15 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 6 March 2015 number 622.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of undersigned notary, passed on 1 st June 2015, published in the Mémorial on 30 July 2015 under number 1930.

The appearing party, acting in her capacity as Attorney, requested the notary to record her declarations as follows:

- (I) Article five of the Articles of the Company provides, inter alia, as follows:
- "Art. 5. Share capital. The subscribed and issued share capital is set at one hundred fifty-one million six hundred and thirty thousand four hundred and sixty-five US Dollars (USD 151,630,465) consisting of one hundred fifty-one million six hundred and thirty thousand four hundred and sixty-five (151,630,465) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

The Company shall have an authorised capital fixed at one billion US Dollars (USD1,000,000,000) consisting of additional one billion (1,000,000,000) shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.

The Board is authorised, during a five year period starting on the date of publication of these articles of incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the corporate capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further shares (and/or instruments convertible into shares or giving right to subscribe to shares) up to the limits of the authorised unissued share capital. Any pre-emptive subscription rights for issues of shares against cash as provided under Luxembourg law are waived and the Board is authorised to issue further shares within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares against cash within the authorised share capital.

The Board may resolve to issue new shares within the authorised unissued share capital in different classes of shares and to reclassify existing shares into shares of a specific class of shares.

The Board may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article 5, the Board shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the subscribed capital and unissued authorised capital and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Board or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments. [...]



(II) Pursuant to the Decision, the Company has issued, within its authorised share capital, seventy-eight million seven hundred and forty-three thousand seven hundred and sixty-five (78,743,765) shares, all fully paid shares of a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, for a total subscription price of seventy-eight million seven hundred and forty-three thousand seven hundred and sixty-five US Dollars (USD 78,743,765) to the subscriber (the "Subscriber") set forth in the Decision.

The shares have been fully paid up by the Subscriber, in the proportions set forth in the Decision, (i) by way of a contribution in cash of three thousand three hundred US Dollars (USD 3,300) (the "Contribution in Cash") and (ii) by way of a contribution in kind consisting of shares the Subscriber holds in Ariel Re P&C Midco Ltd., Arrow Corporate Member Holdings, LLC, Ariel Re Bda Limited, Ariel Re UK Limited and AFCL Inc. (the "Contribution in Kind").

Pursuant to articles 32-1 and 26-1 of the law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the Contribution in Kind has been valued by Ernst&Young, Société Anonyme, cabinet de révision agréé, pursuant to a report dated 21 September 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, the conclusion of which reads as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Shares Contribution consisting of 25% of the shares of the Acquired Entities does not correspond at least to the nominal value of the 78,740,465 shares with a nominal value of USD 1 each to be issued by the Company in consideration therefore."

Evidence of the Contribution in Cash and evidence of the Contribution in Kind's existence and transfer to the Company have been shown to the notary.

(III) Subsequent to the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of two hundred thirty million three hundred and seventy-four thousand two hundred thirty US Dollars (USD 230,374,230) represented by two hundred thirty million three hundred and seventy-four thousand two hundred thirty (230,374,230) shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1).

As a result of this increase of capital, paragraph 1 of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The subscribed and issued share capital is set at two hundred thirty million three hundred and seventy-four thousand two hundred thirty US Dollars (USD 230,374,230) consisting of two hundred thirty million three hundred and seventy-four thousand two hundred thirty (230,374,230) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each".

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 7,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de septembre,

Par-devant, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Mr François-Xavier Joyeux, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration (le «Mandataire») de Maybrooke Holdings S.A. (la «Société») en vertu de la décision du conseil d'administration (le «Conseil») datée du 21 septembre 2015 (copie de laquelle a été montrée au notaire) (la «Décision»).

La Société, une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B194079 a été constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 15 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 6 mars 2015 numéro 622.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 1 ^{er} juin 2015, publié au Mémorial du 30 juillet 2015 sous le numéro 1930.

La partie comparante, agissant dans sa capacité de Mandataire, requit le notaire de prendre acte de ses déclarations comme il suit:

- (I) L'article cinq des Statuts de la Société a, inter alia, la teneur suivante:
- « **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit et émis est fixé à cent cinquante-et-un millions six cent trente mille quatre cent soixante-cinq dollars américains (151.630.465USD) représenté par cent cinquante-et-un millions six cent trente mille quatre cent soixante-cinq (151.630.465) actions d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.



La Société aura un capital autorisé fixé à un milliard de dollars américains (1.000.000.000 USD) composé d'un milliard (1.000.000.000) d'actions supplémentaires, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.

Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le capital social de temps à autre, en tout ou en partie, par l'émission d'autres actions (et/ou instruments convertibles en actions ou donnant le droit de souscrire à des actions) dans les limites du capital social non émis autorisé. Il a été renoncé à tout droit préférentiel de souscription pour des émissions d'actions en échange d'espèces conformément au droit luxembourgeois et le Conseil est autorisé à émettre d'autres actions dans les limites du capital social non émis autorisé en échange d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de primes ou réserves disponibles ou autrement en vertu des modalités et conditions déterminées par le Conseil ou son (ses) délégué(s), tout en renonçant à, supprimant ou limitant tout droit préférentiel de souscription conformément au droit luxembourgeois en cas d'émissions d'actions en échange d'espèces dans les limites du capital social autorisé.

Le Conseil peut décider d'émettre de nouvelles actions dans les limites du capital social non émis autorisé dans différentes classes d'actions et de reclassifier les actions existantes en actions d'une classe spécifique d'actions.

Le Conseil peut déléguer à tout fondé de pouvoir dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée les fonctions relatives à l'acceptation de souscriptions et la réception du paiement des actions représentant une partie ou la totalité de ces augmentations de capital.

Lorsqu'une augmentation du capital émis est réalisée conformément au présent article 5, le Conseil prendra des mesures pour modifier le présent article 5 afin de constater le changement du capital souscrit et du capital autorisé non émis, et le Conseil est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires à l'exécution et la publication de cette modification conformément à la loi. Une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé sera constatée par acte notarié, à la demande du Conseil ou de son (ses) délégué(s) sur présentation des documents attestant de la souscription et des paiements.»

(II) Suite à la Décision, la Société a émis, dans le cadre de son capital autorisé, soixante-dix-huit millions sept cent quarante-trois mille sept cent soixante-cinq (78.743.765) actions, toutes entièrement libérées d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune, pour un prix de souscription total de soixante-dix-huit millions sept cent quarante-trois mille sept cent soixante-cinq dollars américains (78.743.765 USD) au souscripteur (le «Souscripteur») indiqué dans la Décision.

Les actions ont été entièrement libérées par le Souscripteur dans les proportions indiquées dans la Décision (i) au moyen d'un apport en numéraire de trois mille trois cent dollars américains (3,300 USD) («L'Apport en Numéraire») et (ii) au moyen d'un apport en nature consistant en 25% des actions qu'il détient dans Ariel Re P&C Midco Ltd., Arrow Corporate Member Holdings, LLC, Ariel Re Bda Limited, Ariel Re UK Limited et AFCL Inc. («L'Apport en Nature»).

En vertu des articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Apport en Nature ci-dessus a fait l'objet d'une évaluation par Ernst&Young, Société Anonyme, cabinet de révision agréé, conformément à un rapport daté du 21 septembre 2015, qui restera annexé au présent acte afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement et dont la conclusion est la suivante:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté è notre attention qui nous porterait à croire que la valeur de la Contribution en Actions constituée de 25% des actions des Entités Acquises ne correspond pas au moins à la valeur nominale des 78.740.465 actions d'une valeur nominale de 1 USD chacune à émettre par la Société en contrepartie de cet apport.»

La preuve de l'Apport en Numéraire et de l'existence et du transfert à la Société de l'Apport en Nature ont été montrées au notaire.

(III) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté à un montant total de deux cent trente millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent trente dollars américains (230.374.230 USD) représenté par deux cent trente millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent trente (230.374.230) actions, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.

En raison de cette augmentation de capital, le paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts est modifié de manière à ce qu'il se lise comme suit:

«Le capital social souscrit et émis est fixé à deux cent trente millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent trente dollars américains (230.374.230 USD) représenté par deux cent trente millions trois cent soixante-quatorze mille deux cent trente (230.374.230) actions d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.»

Frais:

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence de son augmentation de capital, sont estimés à EUR 7.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, mentionnée ci-dessus, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date que dessus.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, qui est connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom état et demeure, le comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. X. JOYEUX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/31100. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015167108/166.

(150183814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Median Kliniken S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015167109/11.

(150184346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 191.079.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October.

Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Medtronic PLC, an Irish public limited company having its registered address at 20, Lower Hatch Str., IRL-1, Dublin, Ireland, duly registered in the Companies Registration Office under the number 545333 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Alessandro Morini, avvocato, with professional address at 33, Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the followings:

- (i) That it is currently the sole shareholder owning all the shares of Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.079, incorporated by deed of the undersigned notary, dated October 7 th, 2014, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3463 of November 19 th, 2014. The articles of association (the "Articles") of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated June 26 th, 2015, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2309 of August 28 th, 2015; and
 - (ii) That the Sole Shareholder has adopted the following resolutions.

First resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to:

- i) abolish the distinction between class A managers and class B managers; and
- ii) insert a stipulation in the Articles of the Company in order to allow the Company to appoint one or more managing directors (directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière) (each a "Managing Director" or "Managing Directors" if plural is required) and to determine the powers of each of the Managing Directors as follows:
- to individually represent the Company and negotiate in the name and on behalf of the Company with any third party any business agreement and take care of the Company's daily affairs to the extent required; and
 - to individually sign any document and take any commitment in the name and on behalf of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder hereby resolves to:

- (i) amend and restate article 11 in the Company's Articles, which shall then read as follows:
- "Art. 11. The Company is managed by one or several managers. In case of a plurality of managers, the managers will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum remove and replace any manager.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or the sole manager (as the case may be).

The sole shareholder or the shareholders, as applicable, may appoint amongst the managers of the Company one or more managing directors (directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière) (each a "Managing Director", or "Managing Directors" if plural is required), each of which shall have the following powers:

- (a) to individually represent the Company and negotiate in the name and on behalf of the Company with any third party any business agreement and take care of the Company's daily affairs; and
 - (b) to individually sign any document and take any commitment in the name and on behalf of the Company.

The sole manager, any two managers acting jointly, the Managing Director or, in case of a plurality of Managing Directors, each of the Managing Directors, as applicable, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with. In case of a board of managers, the managers will not have per se power of attorney to act individually unless they have been expressly empowered by the Board.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager; and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the sole signature of its Managing Director or, in the event a plurality of Managing Directors were appointed, by the sole signature of any of its Managing Directors. In addition, the Managing Director(s) of the Company shall represent the Company in all circumstances with the powers as determined by the terms of this article 11.

The board of managers or the sole manager may sub-delegate its/his power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The board of managers/sole manager will determine its agent(s) power, duties and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination".

- (ii) amend and restate article 13 of the Company's Articles, which shall then read as follows:
- "Art. 13. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman. They may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers. The board of managers shall meet when convened by one manager. Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting. Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Notice can be given to each manager in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any other manager, in addition to the quorum, may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. Any and all managers, apart from those who are the quorum and must attend in person, may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.



Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers present or duly represented. The establishment by the Company of offices and branches shall require the unanimous decision of the board of managers.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a board of managers' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

The board meeting shall be held at least once a year (or each time a strategic decision relating to the Company is to be taken) at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg".

Third resolution

The Sole Shareholder hereby acknowledges the resignation of Mr. Andrej Grossmann and Mr. Philippe Van den Avenne from their position of class A managers of the Company, in accordance with their letters of resignation, with effect as of 22 nd September 2015 close-of-business (the "Resignation Date"), and grants them full discharge ("quitus" as such term is understood under Luxembourg law) for the performance of their mandate as class A managers of the Company, from the date of their appointment until and including the Resignation Date.

Fourth resolution

The Sole Shareholder irrevocably resolves to indemnify and keep indemnified Mr. Andrej Grossmann and Mr. Philippe Van den Avenne against any and all liability arising out of or in any way connected with their mandate as class A managers of the Company, except in the case of gross fault or negligence or wilful misconduct, including all claims possibly raised by the Company's creditors against them.

Fifth resolution

As a consequence of the first and the second resolutions above, the Sole Shareholder resolves to reclassify the current class B managers of the Company as managers of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to appoint:

- (i) Mr. Michelangelo Stefani, of Italian nationality, born on 19 th February 1966 in Schaerbeek, Belgium, residing at 6, Montée Pilate, L-2336 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (ii) Mr. Erik de Gres, born on 10 th December 1959, in Niel, Belgium, whose professional address is 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

as managers of the Company, in accordance with their letters of acceptation, with effect as of 23 rd September 2015 start-of-business, and for an undetermined duration.

Seventh resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to appoint Mr. Michelangelo Stefani and Mr. Erik de Gres as Managing Directors of the Company, with the tasks and the powers described in article 11 of the Articles of the Company as amended by the above resolutions, and this with effect as of 23 rd September 2015.

As a result of the foregoing, as of 23 rd September 2015 the Board of Managers of the Company shall be composed by the following managers:

- (i) Mr. Michelangelo Stefani (Managing Director);
- (ii) Mr. Erik de Gres (Managing Director);
- (iii) Mrs. Linda Harty; and
- (iv) Mr. Philip John Albert;

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned Notary who understands and speaks the English language states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Beringen, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, it signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le premier octobre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARII

Medtronic PLC, une société anonyme régie par les lois de la République d'Irlande, ayant son siège social au 20, Lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande, inscrite au bureau de registration des sociétés sous le numéro de société 545333 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par M. Alessandro Morini, avvocato, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une procuration à lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

- (i) Qu'elle est l'associée unique détenant l'ensemble des parts émises de Medtronic Luxembourg Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.079 (la «Société»). La Société a été constituée par acte notarié du notaire soussigné, le 7 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3463, daté du 19 novembre 2014, dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, daté du 26 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2309, daté du 28 août 2015;
 - (ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Associée Unique a décidé:

- (i) d'abolir la distinction entre gérants de classe A et gérants de classe B; et
- (ii) d'insérer une clause dans les Statuts de la Société dans le but de permettre à la Société de nommer un ou plusieurs directeur(s) délégué(s) à la gestion journalière (ci-après le «Directeur Délégué» ou les «Directeurs Délégués» quand le pluriel est requis), et de définir les pouvoirs des Directeurs Délégués comme suit:
- représenter individuellement la Société et négocier tout contrat au nom et pour le compte de la Société avec tout tiers, et prendre soin des affaires courantes de la Société; et
 - signer individuellement tout document et prendre tout engagement au nom et pour le compte de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associée Unique a décidé:

- (i) de modifier et réécrire l'article 11 des Statuts, qui désormais sera rédigé comme suit:
- « **Art. 11.** La Société est gérée par un gérant unique ou par une pluralité de gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants formeront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés.

Les gérants sont nommés et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix, ou en cas de gérant unique, par décision de celui-ci. La rémunération des gérants peut être modifiée par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes ou par une décision de l'associé unique.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associée unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, peut choisir parmi les gérants de la Société un ou plusieurs directeurs délégués à la gestion journalière (ci-après, le «Directeur Délégué» ou les «Directeurs Délégués» quand le pluriel est exigé) qui auront chacun les pouvoirs suivants:

- (a) représenter individuellement la Société et négocier tout contrat au nom et pour le compte de la Société avec tout tiers, et de prendre soin des affaires courantes de la Société; et
 - (b) signer individuellement tout document et prendre tout engagement au nom et pour le compte de la Société.

Le gérant unique ou deux gérants agissant conjointement, ou le Directeur Délégué ou, en cas de pluralité de Directeurs Délégués, chaque Directeur Délégué, auront tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social de la Société sous réserve du respect des



termes de l'article 11. Dans le cas d'un conseil de gérance, les gérants n'auront pas le pouvoir d'agir individuellement à moins qu'ils n'aient été expressément autorisés à le faire par le conseil de gérance.

La Société est engagée par la signature individuelle de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de son Directeur Délégué et, en cas d'une pluralité de Directeurs Délégués, par la signature individuelle de chaque Directeur Délégué, selon le cas. En outre, les Directeurs Délégués représenteront la société en toutes circonstances avec les pouvoirs tels que définis dans l'article 11 des statuts de la Société.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de son/ces agent(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination».

(ii) de modifier et réécrire l'article 13 des statuts de la Société qui désormais sera rédigé comme suit:

« Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature même de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par téléfax, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut valablement être tenu et prendre des décisions si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et dans la mesure ou au moins deux gérants sont physiquement présents. Tout autre gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, ou par tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants. Une fois le quorum réuni, tout autre gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Sous réserve de ce qui est autrement prévu par les statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés. La Société peut établir des bureaux et des succursales sous réserve d'une décision unanime du conseil de gérance.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou 2 (deux) gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que des résolutions adoptées à une réunion du conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Les résolutions écrites peuvent être transmises par courrier ordinaire, fax, par moyen électronique, ou par tout moyen de télécommunication approprié.

Un conseil de gérance doit être tenu au moins une fois l'année (ou bien à chaque fois qu'une décision stratégique relative à la Société doit être prise) au siège social de la Société, ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg».

Troisième résolution

La Seule Associée prend acte de la démission de Monsieur Andrej Grossmann et de Monsieur Philippe Van den Avenne de leurs postes de gérants de classe A de la Société, et ceci, conformément à leur lettre de démission, à compter du 22 Septembre 2015, fin de journée (la «Date de Démission»), et leur accorde quitus (tel que ce terme est défini en droit luxembourgeois) pour l'exercice de leur mandat de gérants de classe A de la Société, à compter de leur nomination jusqu'à la Date de Démission.

Quatrième résolution

L'Associée Unique a irrévocablement décidé de dédommager et tenir quittes et indemnes Monsieur Andrej Grossmann et Monsieur Philippe Van den Avenne quant à toute obligation résultant de, ou en rapport avec, leurs mandats de gérants de classe A de la Société, à l'exception des cas de faute lourde ou négligence ou de faute volontaire, et notamment quant à toutes les réclamations éventuellement soulevées par les créanciers de la Société contre eux.

Cinquième résolution

Suite à la première et à la deuxième résolution ci-dessus, l'Associée Unique a décidé de requalifier les actuels gérants de classe B de la Société comme gérants de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Sixième résolution

L'Associée Unique a décidé de nommer:

- (i) Monsieur Michelangelo Stefani, de nationalité italienne, né à Schaerbeek, Belgique, le 19 février 1966, résidant au 6 Montée Pilate, L-2336 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- (ii) Monsieur Erik de Gres, né à Niel, Belgique, le 10 décembre 1959, résidant professionnellement au 3b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en tant que gérants de la Société, à compter du 23 Septembre 2015, début de journée, et ceci pour une durée illimitée.

Septième résolution

L'Associée Unique a décidé de nommer Monsieur Michelangelo Stefani et Monsieur Erik de Gres en tant que Directeurs Délégués de la Société, avec les fonctions et les pouvoirs décrits à l'Article 11 des Statuts, tel que modifié par les résolutions ci-dessus, et ceci à compter du 23 Septembre 2015.

Suite aux résolutions qui précèdent, à partir du 23 Septembre 2015, le conseil de gérance de la Société est composé par les gérants suivants:

- (i) Monsieur Michelangelo Stefani (Directeur Délégué);
- (ii) Monsieur Erik de Gres (Directeur Délégué);
- (iii) Madame Linda Harty; et
- (iv) Monsieur Philip John Albert.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. MORINI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 octobre 2015. Relation: 2LAC / 2015 / 22182. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen/ Mersch, le 07 octobre 2015.

Référence de publication: 2015167111/285.

(150184511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Meridian Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.200,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 175.173.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Langham Hall Luxembourg

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015167112/13.

(150184144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.



Meridian Residential Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 175.127.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Langham Hall Luxembourg

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015167113/13.

(150184143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

L'Altaï S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 72.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167056/10.

(150183951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

L'Altaï S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8-10, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 72.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015167057/10.

(150183952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Loxalis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 150, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 186.902.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2015167069/12.

(150184340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

I.F.F.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 51.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.F.F.A. S.A.

Référence de publication: 2015166999/10.

(150184038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.



Quatricinia, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 45, rue Glesener. R.C.S. Luxembourg F 10.543.

STATUTS

Membres fondateurs (par ordre alphabétique):

1. Nom: Bengoa Geisler

Prénom: Idoia

Adresse: 45, rue Glesener L-1631 Luxembourg Profession: juriste linguiste et musicienne Nationalité: espagnole et allemande

Signature:

2. Nom: Lopez de Ullibarri Galparsoro

Prénom: Juan

Adresse: 45, rue Glesener L-1631 Luxembourg

Profession: musicien indépendant

Nationalité: espagnole

Signature: 3. Nom: Ni Prénom: Leon

Adresse: 98, rue Eugène Welter L-2723 Howald

Profession: musicien (OPL) Nationalité: américaine

Signature:

4. Nom: Ni-Madeira Prénom: Heather

Adresse: 98, rue Eugène Welter L-2723 Howald

Profession: musicienne indépendante

Nationalité: américaine

Signature:

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Titre I ^{er} . - Dénomination, Siège et Durée

- Art. 1 er . L'association porte la dénomination Quatricinia, association sans but lucratif.
- **Art. 2.** Son siège social se trouve 45, rue Glesener, L-1631 Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision simple du conseil d'administration.
 - Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Objet

Art. 4. L'association a pour objet la pratique musicale avec des instruments d'époque; la promotion de la musique instrumentale du Moyen Âge au Romantisme; l'organisation de concerts et de toute sorte de spectacles avec musique; l'organisation de projets pédagogiques liés à la musique; la promotion d'activités et manifestations culturelles.

Titre III. - Membres

- **Art. 5.** Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande verbale.
- **Art. 6.** Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

La qualité de membre de l'association se perd:

- par démission volontaire écrite;
- en cas de violation des présents statuts ou de préjudice grave porté aux intérêts de l'association;
- en cas de non paiement de la cotisation.



Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations versées par eux. Ils n'ont aucun droit sur l'avoir social de l'association.

Art. 7. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 50 euros par an.

Titre IV. - L'assemblée générale

- **Art. 8.** L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.
- **Art. 9.** Les convocations devront se faire par écrit et doivent être adressées à chaque membre en particulier. Les convocations indiqueront l'ordre du jour, le lieu et la date de l'assemblée générale.
 - **Art. 10.** L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:
 - modification des statuts;
 - nomination et révocation des administrateurs et du réviseur de caisse;
 - approbation des budgets et des comptes;
 - dissolution de l'association.
- **Art. 11.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte, soit sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix:
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.
- **Art. 12.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par courrier électronique ou, le cas échéant, par lettre confiée à la poste.

Titre V. - Le conseil d'administration

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux ans par l'assemblée générale. Le conseil d'administration sera élu à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale et inclue un président, un secrétaire et un trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

- Le président est le représentant légal de l'association; il convoque et préside les réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration;
- Le secrétaire rédige les procès verbaux des réunions; il gère le fichier des membres et conserve la documentation liée à l'association;
 - Le trésorier gère les comptes de l'association.
- **Art. 14.** Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.
- **Art. 15.** Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.
- **Art. 16.** Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature d'un membre en fonction est nécessaire.
- **Art. 17.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1 ^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du réviseur de caisse.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un réviseur de caisse. Le mandat de celui-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.



Titre VI. - Dispositions générales

- Art. 18. En cas de liquidation, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Fait à Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Membres fondateurs

Référence de publication: 2015166561/111.

(150183109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Unicity XXVIII Cardiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.608.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 24 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Unicity XXVIII Cardiff S.à r.l. Référence de publication: 2015165893/16.

(150182452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

UsefulRisk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8325 Capellen, 1A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.140.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphanie Misonne

La gérante

Référence de publication: 2015165894/11.

(150182014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Fair Isaac (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.664.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 30 septembre 2015 entre Fair Isaac (UK) LLP et Fair Isaac Software Holdings Ltd., une limited company de droit anglais ayant son siège social au 5 th Floor, Cottons Centre, Hays Lane, London, SE1 2QP, Royaume-Uni enregistrée auprès du Companies House, Royaume-Uni, sous le numéro 02766106, que Fair Isaac (UK) LLP. a cédé 20.000 parts sociales de la Société à Fair Isaac Software Holdings Ltd. avec effet au 30 septembre 2015.

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 1 ^{er} octobre 2015 entre Fair Isaac Software Holdings Ltd. et Fair Isaac UK Group Ltd., une limited company de droit anglais ayant son siège social au 5 th Floor, Cottons Centre, Hays Lane, London, SE1 2QP, Royaume-Uni enregistrée auprès du Companies House, Royaume-Uni, sous le numéro 05100620, que Fair Isaac Software Holdings Ltd. a cédé 20.000 parts sociales de la Société à Fair Isaac UK Group Ltd. avec effet au 1 ^{er} octobre 2015.

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 1 ^{er} octobre 2015 entre Fair Isaac UK Group Ltd. et Fair Isaac UK Holdings, Inc., une incorporated company de droit américain ayant son siège social au 181 Metro Drive, 95110, San



Jose, Californie, Etats-Unis d'Amérique enregistrée auprès du Companies Registry, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3784736, que Fair Isaac UK Group Ltd. a cédé 20.000 parts sociales de la Société à Fair Isaac UK Holdings, Inc. avec effet au 1 er octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166928/27.

(150184393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

UK Insulation Lenders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 189.853.

Dépôt rectificatif du dépôt L150159942 déposé le 28/08/2015 concernant les comptes annuels au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015165895/11.

(150181059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Valencia Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 193.581.

EXTRAIT

Il conviendra de noter qu'en date du 30 septembre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- la démission de Kaliroi Thouas de son poste de gérant est acceptée avec effet immédiat.
- Vanessa Barthe, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165899/14.

(150182486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Engage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 200.593.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean-Philippe, Emile, François RICARD, directeur, né à Dijon (France), le 29 avril 1965, demeurant à B-6700 Arlon, Avenue de Mersch, 9 (Belgique),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L- 1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ENGAGE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle



sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de services dans le domaine informatique, des prestations de services de consultance, ces services comprenant le conseil en gestion de projets, l'analyse des opérations, la gestion des solutions, la formation et l'accompagnement au changement.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

- **Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Philippe, Emile, François RICARD, pré-qualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

- 1) Le siège social est établi à L-8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen.
- 2) Monsieur Jean-Philippe, Emile, François RICARD, directeur, né à Dijon (France), le 29 avril 1965, demeurant à B-6700 Arlon, Avenue de Mersch, 9 (Belgique), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
 - 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

156028

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 octobre 2015 2LAC/2015/22307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166919/137.

(150185233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Vimowa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5695 Emerange, 1, Dublinsberg.

R.C.S. Luxembourg B 33.820.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015165903/12.

(150182596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

W Lux Toitures s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 171.862.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015165904/14.

(150182659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

W.P. Stewart Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.925.

L'adresse du siège social de W.P. Stewart Fund Management S.A. a changé de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015165905/11.

(150182026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.



Wolflux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 146.331.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société tenue de manière extraordinaire le 8 septembre 2015

En date du 8 septembre 2015, l'assemblée générale décide:

- de nommer M. Daniel Venn, né à Greenwich, Royaume-Uni, le 23 mars 1983 et résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H 6DA Londres, Royaume-Uni, comme gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- de renouveler le mandat de la société Pricewaterhousecoopers, réviseur d'entreprise agréé, établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2015 qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165911/17.

(150182576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Want Brothers Accounting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.193.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015165906/11.

(150181919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Want Brothers Accounting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.193.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015165907/11.

(150181921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Faroe Investments Kingsnorth S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.221.583,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.315.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of October,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Faroe Investments Intermediate Holdco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 8,737,489.- (eight million seven hundred thirty-seven thousand four hundred eighty-nine pounds sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195813 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Emma Heighton, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,



by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 30 September 2015, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Kingsnorth S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 1,939,756.- (one million nine hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty-six pounds sterling), registered with the RCS under number B 195315 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 1141 on 2 May 2015. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 1 st September 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Memorial (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

- A. The entire issued share capital represented by 1,939,756 (one million nine hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty-six) shares is held by the Sole Shareholder.
- B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
 - C. The agenda of the meeting is as follows:
- (1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 281,827.- (two hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 1,939,756.- (one million nine hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty-six pounds sterling) to an amount of GBP 2,221,583.- (two million two hundred twenty-one thousand five hundred eighty-three pounds sterling) by way of the issuance of 281,827.- (two hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each (collectively, the New Shares);
- (2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 281,827.- (two hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven pounds sterling) to be entirely allocated to the share capital of the Company;
- (3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the changes proposed above; and
- (4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 281,827.- (two hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 1,939,756.- (one million nine hundred thirty-nine thousand seven hundred fifty-six pounds sterling) to an amount of GBP 2,221,583.- (two million two hundred twenty-one thousand five hundred eighty-three pounds sterling) by way of the issuance of 281,827 (two hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 281,827.- (two hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven pounds sterling) allocated as explain here after.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 281,827 (two hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven) New Shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 281,827.- (two hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven pounds sterling), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 281,827.- (two hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven pounds sterling) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.



Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 2,221,583.- (two million two hundred twenty-one thousand five hundred eighty-three pounds sterling), represented by 2,221,583 (two million two hundred twenty-one thousand five hundred eighty-three) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

The amount of GBP 281,827.- (two hundred eighty-one thousand eight hundred twenty-seven pounds sterling) corresponds to the amount of EUR 381,865.03 (three hundred eighty-one thousand eight hundred sixty-five Euro three Eurocent) according to the exchange rate published on XE.com dated 2 October 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Intermediate Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 8.737.489,- (huit millions sept cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195813 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Emma Heighton, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Kingsnorth S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 1.939.756,- (un million neuf cent trente-neuf mille sept cent cinquante-six livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195315 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 4 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 1141 du 2 mai 2015. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 1 er septembre 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- A. La totalité du capital social, représentée par 1.939.756 (un million neuf cent trente-neuf mille sept cent cinquantesix) parts sociales, est détenu par l'Associé Unique.
- B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
 - C. L'ordre du jour est le suivant:



- (1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 281.827,- (deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 1.939.756,- (un million neuf cent trente-neuf mille sept cent cinquante-six livres sterling) à un montant de GBP 2.221.583,- (deux millions deux cent vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-trois livres sterling) par voie de création et d'émission de 281.827 (deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);
- (2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 281.827,- (deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept livres sterling) à être entièrement alloué au capital social de la Société;
- (3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et
- (4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 281.827,- (deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 1.939.756 (un million neuf cent trente-neuf mille sept cent cinquante-six livres sterling) à un montant de GBP 2.221.583,- (deux millions deux cent vingt-et-un mille cinq cent quatre-vingt-trois livres sterling), par voie d'émission de 281.827,- (deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 281.827,- (deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept livres sterling) alloué comme expliqué ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 281.827 (deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (un livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 281.827,- (deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept livres sterling), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 281.827,- (deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept livres sterling) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

- L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:
- « Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 2.221.583,- (deux millions deux cent vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-trois livres sterling), représenté par 2.221.583 (deux millions deux cent vingt et un mille cinq cent quatre-vingt-trois) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille deux cents Euros (EUR 2.200.-).

La somme de GBP 281.827,- (deux cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-sept livres sterling) correspond à la somme de EUR 381 865,03 (trois cent quatre-vingt-un mille huit cent soixante-cinq Euros trois Eurocent) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 2 octobre 2015.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Heighton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 octobre 2015. 2LAC/2015/22360. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166932/194.

(150184459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Webgame S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.865.

Le siège social de l'associé, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a changé avec effet au 1 ^{er} février 2014 et se trouve au 7A, rue Robert Stümper L - 2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165908/12.

(150182798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Walufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 69.664.

EXTRAIT

En date du 30 septembre 2015, lors d'une assemblée générale ordinaire, les résolutions suivantes ont été prises:

- Acceptation de la démission de Richel van Weij comme administrateur de la société avec effet immédiat;
- Nomination au poste d'administrateur de Mario Curcio, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165912/14.

(150181984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Waterproof Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.581.

En date du 10 août 2015, l'associé unique Oliver Wolfensberger, avec adresse au 346, Seestrasse, 8038 Zurich, Suisse, a transféré 24.500 parts sociales à Sascha Prinz, avec adresse professionnelle au 4, Per Romanov, 125009 Moscou, Russie, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Oliver Wolfensberger, précité, avec 25.500 parts sociales
- Sascha Prinz, précité, avec 24.500 parts sociales



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165913/16.

(150182822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

WHV Immobilien Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.853.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2015.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015165916/12.

(150182061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

White Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 113.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165914/9.

(150181988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Whitestep S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 150.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 178.068.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165915/9.

(150181950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Wira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 27.756.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2015

- 1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Michel DIMANCHE de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 6 septembre 2015:
 - 2. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, à partir de l'exercice 2014:

Monsieur Thierry DIMANCHE, gérant de société, né le 17 juin 1968 à Ostende (Belgique), demeurant 11, avenue des Muguets, B-1420 Braine-L'Alleud.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015165917/17.

(150182730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.



Nogra Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 161.735.

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 septembre 2015 à 11,00 heures au siège social au Luxembourg que:

- L'assemblée a pris connaissance de la démission du Commissaire aux Comptes en fonction et a décidé de nommer en son remplacement:
 - FinSev S.A., avec adresse au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420, RCS Luxembourg n. B 103749.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Marco Sterzi

Administrateur

Référence de publication: 2015166457/19.

(150183410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 152.208.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165918/11.

(150182370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

XMC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 143.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2015165920/12.

(150182108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Yoffi Invest S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 175.164.

En date du 28 septembre 2015, les administrateurs VALON S.A. et LANNAGE S.A. se sont démis de leurs fonctions d'administrateurs.

Le conseil d'administration est dorénavant composé de KOFFOUR S.A. dont le représentant permanent est Monsieur Eric BREUILLE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pour: YOFFI INVEST S.A. SPF

Société anonyme Experta Luxembourg Société anonyme

Référence de publication: 2015165921/17.

(150182049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

4C Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4959 Bascharage, 17, op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 155.712.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration tenu le 29 septembre 2015

Le conseil d'administration a pris, conformément aux statuts, la résolution de transférer le siège social, avec effet au 1 er octobre 2014, du n°12, Op Zaemer, L-4959 Bascharage, au n°54, Bâtiment 17, Op Zaemer, L-4959 Bascharage.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Christophe Schinkel L'administrateur-délégué

Référence de publication: 2015165922/14.

(150182000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

bit Informatik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 130.422.

Am 15. September nahmen die Gesellschafter diese Beschlüsse an.

1. Änderung des Geschäftssitzes

Die Hauptversammlung hat einstimmig entschieden, den aktuellen Firmensitz in 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg auf folgende Adresse: L-2146 Luxemburg, 74, rue de Merl zu ändern.

Unterschrift Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015165929/13.

(150183340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

eFront Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 81.061.156,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.894.

EXTRAIT

En date du 1 er octobre 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission, avec effet au 1 ^{er} octobre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste d'administrateur.
- 2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 1 ^{er} octobre 2015 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165930/15.

(150183560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.



WACO Projektmanagement A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach. R.C.S. Luxembourg B 113.579.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den 7. Oktober.

Vor der unterzeichneten Notarin Maître Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen

DIC Asset Portfolio GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in Neue Mainzer Straße 20, MainTor, D-60311 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 78873, welche alleinige Aktionärin der WACO Projektmanagement A.G., eine Aktiengesellschaft, (société anonyme) Luxemburger Rechts, mit Sitz in L-2168 Luxemburg, 127, rue de Mühlenbach, eingetragen im Handels-und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 113.579, (die "Gesellschaft"), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Francis KESSELER, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 29. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 223 vom 31. Januar 2006, ist (die "Alleinige Aktionärin"),

hier vertreten durch Ra Marc FRANTZ, geschäftsansässig in L- 2763 Luxemburg, 31-33, rue Ste Zithe, auf Grund einer privatschriftrechtlichen Vollmacht vom 28. September 2015.

Die Erschiene bittet die Notarin zu beurkunden wie folgt:

I. Aus der Anwesenheitsliste, welche von den Mitgliedern des Büros erstellt und gezeichnet wurde, geht hervor, dass die tausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000.-) darstellen, bei dieser Versammlung (die "Hauptversammlung") vertreten sind, welche somit rechtmäßig konstituiert ist und rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte beraten kann, wobei die Alleinige Aktionärin bestätigt hat, dass ihr die Tagesordnung im Voraus bekannt war und sich damit einverstanden erklärt hat, ohne vorherige schriftliche Einladung an dieser Hauptversammlung teilzunehmen und des Weiteren erklärt hat ausdrücklich und unwiderruflich auf jegliche Einreden oder Anfechtungen in Bezug auf jegliche Frist- und Einberufungsformalitäten dieser Hauptversammlung zu verzichten.

Die Anwesenheitsliste, welche von der anwesenden Alleinigen Aktionärin bzw. deren Bevollmächtigtem gezeichnet wurde, wird zusammen mit der Vollmacht dieser Urkunde beigefügt und wird gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht.

- II. Die Tagesordnung für die Hauptversammlung lautet wie folgt:
- "1. Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.
- 2. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats mit Wirkung zum Tag der Auflösung der Gesellschaft.
- 3. Entlastung des Rechnungsprüfers mit Wirkung zum Tag der Auflösung der Gesellschaft.
- 4. Festlegung des Ortes an dem sämtliche Gesellschaftsbücher und Geschäftsunterlagen der Gesellschaft während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf (5) Jahren aufbewahrt werden müssen."
- III. Nach Überprüfung der regelmäßigen Zusammensetzung der Hauptversammlung, hat die Alleinige Aktionärin, welche gemäß Artikel 67 (1) des abgeänderten Gesetzes vom 10 August 1915 über die Handelsgesellschaften, die Befugnisse der Hauptversammlung ausübt, die Notarin gebeten folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, erklärt, dass die Gesellschaft keinerlei Aktivitäten mehr ausübt und beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Die Hauptversammlung nimmt die Erklärungen der Alleinigen Aktionärin zur Kenntnis, wobei die Alleinige Aktionärin, in ihrer Eigenschaft als Liquidatorin der Gesellschaft, erklärt, dass die Liquidation der Gesellschaft im Einklang mit den Rechten aller Gläubiger stattgefunden hat, dass die Gesellschaft keinerlei Verbindlichkeiten mehr hat, dass die Alleinige Aktionärin sämtliche Aktiva und Passiva der Gesellschaft übernimmt und sich des Weiteren verpflichtet sämtliche eventuell noch nicht geregelten Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie die gegebenenfalls zu diesem Zeitpunkt noch nicht bekannten Verbindlichkeiten der Gesellschaft, unter ihrer persönlichen Haftung, zu übernehmen.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt den Verwaltungsratmitgliedern der Gesellschaft Rainer PILLMAYER, Ulrich HÖL-LER und Sonja WÄRNTGES für die Ausübung ihrer Mandate als Verwaltungsratmitglieder der Gesellschaft bis zum heutigen Tag uneingeschränkte und vollumfängliche Entlastung zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt dem Rechnungsprüfer CONCILIUM S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) Luxemburger Rechts, mit Sitz in L-2168 Luxemburg, 127, rue de Mühlenbach,



eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 161.634, für die Ausübung seines Mandats als Rechnungsprüfer der Gesellschaft bis zum heutigen Tag uneingeschränkte und vollumfängliche Entlastung zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt dass sämtliche Gesellschaftsbücher und Geschäftsunterlagen der Gesellschaft während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf (5) Jahren am Sitz der Alleinigen Aktionärin, in Neue Mainzer Straße 20, MainTor, D-60311 Frankfurt am Main, aufbewahrt werden.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und niemand mehr das Wort ergreift, wird die Hauptversammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von 1.100 EUR geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, welche dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F.Kesseler, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 Octobre 2015. Relation: EAC/2015/23301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 Octobre 2015.

Référence de publication: 2015167394/80.

(150184819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

i'Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 166.380.

En date du 15 septembre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social:

Pour l'Administration

Signature

Référence de publication: 2015165931/11.

(150183362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

A & F Partners, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 155.620.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 septembre 2015

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Madame Susanna FERRON de son poste d'administrateur et décide de nommer en remplacement Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015165932/14.

(150183016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.



Faroe Investments Intermediate Holdco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.737.489,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain. R.C.S. Luxembourg B 195.813.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of October,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Faroe Investments Mezzco S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 31,291,358.- (thirty-one million two hundred ninety-one thousand three hundred fifty-eight pounds sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 195246 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Emma Heighton, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 September 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Intermediate Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 7,822,519.- (seven million eight hundred twenty-two thousand five hundred nineteen pounds sterling), registered with the RCS under number B 195813 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on 20 May 2015 under number 1314, which articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 14 September 2015, not yet published in the Mémorial (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

- A. The entire issued share capital represented by 7,822,519 (seven million eight hundred twenty-two thousand five hundred nineteen) shares is held by the Sole Shareholder.
- B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
 - C. The agenda of the meeting is as follows:
- (1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 7,822,519.- (seven million eight hundred twenty-two thousand five hundred nineteen pounds sterling) to an amount of GBP 8,737,489.- (eight million seven hundred thirty-seven thousand four hundred eighty-nine pounds sterling) by way of the issuance of 914,970 (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- one pound sterling) each (collectively, the New Shares);
- (2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling);
- (3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes proposed above; and
- (4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 914,970. (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 7,822,519.- (seven million eight hundred twenty-two thousand five hundred nineteen pounds sterling) to an amount of GBP 8,737,489.- (eight million seven hundred thirty-seven thousand four hundred eighty-nine pounds sterling) by way of the issuance of 914,970 (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy) New Shares in



consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling).

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 914,970 (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy) New Shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling), which is entirily allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 8,737,489.- (eight million seven hundred thirty-seven thousand four hundred eighty-nine pounds sterling), represented by 8,737,489 (eight million seven hundred thirty-seven thousand four hundred eighty-nine) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand eight hundred Euro (EUR 2,800.-).

The amount of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling) corresponds to the amount of EUR 1,238,383.70 (one million two hundred thirty-eight thousand three hundred eighty-three Euro and seventy cents) according to the exchange rate published on XE.COM on 30 September 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 31.291.358,- (trente et un millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-huit livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 195246 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Emma Heighton, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Intermediate Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 7.822.519,- (sept millions huit cent vingt-deux mille cinq cent dix-neuf livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195813 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 27 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), le 20 mai 2015 sous le numéro 1314, les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 14 Septembre 2015, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- A. La totalité du capital social, représentée par 7.822.519 (sept millions huit cent vingt-deux mille cinq cent dix-neuf) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.
- B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
 - C. L'ordre du jour est le suivant:
- (1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 7.822.519,- (sept millions huit cent vingt-deux mille cinq cent dix-neuf livres sterling) à un montant de GBP 8.737.489,- (huit millions sept cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf livres sterling) par voie de création et d'émission de 914.970 (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);
- (2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling);
- (3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et
- (4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société et souscrites par l'Associé Unique et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 7.822.519,- (sept millions huit cent vingt-deux mille cinq cent dix-neuf livres sterling) à un montant total de GBP 8.737.489,- (huit millions sept cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf livres sterling), par voie d'émission de 914.970 (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling).

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 914.970 (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling), qui est entièrement alloué au capital social de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

- L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des Statuts:
- « **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 8.737.489,- (huit millions sept cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf livres sterling), représenté par 8.737.489 (huit millions sept cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»



Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales émises par la Société et souscrites par l'Associé Unique et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille huit cents euros (EUR 2.800.-).

La somme de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling) correspond à la somme de EUR 1.238.383,70 (un million deux cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-trois euros soixante-dix centimes) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 30 septembre 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Heighton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 06 octobre 2015. 2LAC/2015/22356. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166931/191.

(150184462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

A-C Plombier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 16A, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 200.508.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze septembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Ferdjellah ZEGGANE, plombier, né à Akbou (Algérie), le 09 juillet 1973, demeurant à F-28260 Le Mesnil-Simon (France), 2, route de Normandie;
- 2.- Madame Nadia BOUCHACHI, épouse ZEGGANE, gérante de sociétés, née à Akbou (Algérie), le 20 août 1980, demeurant à F-28260 Le Mesnil-Simon (France), 2, route de Normandie.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

- Art. 1 er. La société prend la dénomination de "A-C Plombier".
- Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Hobscheid.
- Art. 3. La société a pour objet l'installation, l'achat et la vente de matériel de chauffage, sanitaire et de climatisation.

La société a en outre pour objet toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-€) chacune.
 - Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.



- **Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cents parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

| 1 Monsieur Ferdjellah ZEGGANE, prénommé, vingt parts sociales | 20 |
|---|-----|
| 2 Madame Nadia BOUCHACHI, épouse, ZEGGANE, prénommée, quatre-vingt parts sociales | 80 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros $(800, - \epsilon)$.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8372 Hobscheid, 16A, Grand-Rue.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

Monsieur Ferdjellah ZEGGANE, prénommé.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ZEGGANE, BOUCHACHI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 septembre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 29862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165936/65.

(150182985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Aabar Block S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.765.

Les comptes annuels de la société Aabar Block S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015165937/10.

(150183347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.



Adelphi Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.137.

EXTRAIT

L'adresse du gérant unique (Geschäftsführer) BRE/Management 6 S.A. a changé de 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg à 35, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg le 07 novembre 2014, suite à la décision du même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015165941/15.

(150183339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 109.286.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extract of the minutes of the Extraordinary General Meeting dated 29 September 2015

- To decide to close the liquidation of Gotam Umbrella Fund (Lux) SICAV as at 29 September 2015.
- To decide to keep all corporate books and documents of the Company for a period of five (5) years at the offices of European Fund Administration, 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg.

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire datée du 29 septembre 2015

- Décision de clôturer la liquidation de Gotam Umbrella Fund (Lux) SICAV au 29 septembre 2015.
- Décision de conserver les livres et documents de la Société pour une période de cinq (5) ans chez European Fund Administration, 2,, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg.

Pour GOTAM UMBRELLA FUND (LUX) SICAV

Référence de publication: 2015166254/18.

(150183153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

AdriaMedic S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 108.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015165942/11.

(150182962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.545.

Le Conseil d'Administration par résolution prise le 22 juillet 2015 a accepté la démission de Monsieur Vincenzo Piantedosi, effective au 22 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 8 octobre 2015. Pour extrait sincère et conforme ADVANTAGE FINANCIAL S.A. Signature

Référence de publication: 2015165943/14.

(150183096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Faroe Investments Mezzco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 31.291.358,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain. R.C.S. Luxembourg B 195.246.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Faroe Investments Parent S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 752,282.- (seven hundred fifty-two thousand two hundred eighty-two pounds sterling) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 189291 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Emma HEIGHTON, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 30 September 2015,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Faroe Investments Mezzco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 30,376,388.- (thirty million three hundred seventy-six thousand three hundred eighty-eight pounds sterling), registered with the RCS under number B 195246 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) on 24 April 2015 under number 1084, which articles of association have been amended for the last time on 14 September 2015, by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the Company).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

- A. The entire issued share capital represented by 30,376,388 (thirty million three hundred seventy-six thousand three hundred eighty-eight) shares is held by the Sole Shareholder.
- B. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
 - C. The agenda of the meeting is as follows:
- (1) Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 30,376,388.- (thirty million three hundred seventy-six thousand three hundred eighty-eight pounds sterling) to an amount of GBP 31,291,358.- (thirty-one million two hundred ninety-one thousand three hundred fifty-eight pounds sterling) by way of the issuance of 914,970 (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy) new ordinary shares, having a nominal value of GBP 1.- one pound sterling) each (collectively, the New Shares);
- (2) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling);
- (3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes proposed above; and
- (4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows



First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of GBP 30,376,388.- (thirty million three hundred seventy-six thousand three hundred eighty-eight pounds sterling) to an amount of GBP 31,291,358.- (thirty-one million two hundred ninety-one thousand three hundred fifty-eight pounds sterling) by way of the issuance of 914,970 (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling).

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 914,970 (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy) New Shares, having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subsequently amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows in its English version:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 31,291,358.-(thirty-one million two hundred ninety-one thousand three hundred fifty-eight pounds sterling), represented by 31,291,358 (thirty-one million two hundred ninety-one thousand three hundred fifty-eight) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares issued by the Company and subscribed by the Sole Shareholder and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand eight hundred euro (EUR 2,800,-).

The amount of GBP 914,970.- (nine hundred fourteen thousand nine hundred seventy pounds sterling) corresponds to the amount of EUR 1,238,383.70 (one million two hundred thirty-eight thousand three hundred eighty-three Euro and seventy cents) according to the exchange rate published on XE.COM on 30 September 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the proxyholder of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party which is known by the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Parent S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 752.282,- (sept cent cinquante-deux mille deux cent quatre-vingt-deux livres sterling) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 189291 (l'Associé Unique),



ici représentée par Madame Emma HEIGTHON, employée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de Faroe Investments Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 30.376.388,-(trente millions trois cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-huit livres sterling) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 195246 et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 2 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 24 avril 2015 sous le numéro 1084, les statuts de la société ayant été modifiés pour la dernière fois en date du 14 septembre 2015, par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- A. La totalité du capital social, représentée par 30.376.388 (trente millions trois cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-huit) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.
- B. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.
 - C. L'ordre du jour est le suivant:
- (1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de GBP 30.376.388,- (trente millions trois cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-huit livres sterling) à un montant de GBP 31.291.358,- (trente et un millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-huit livres sterling) par voie de création et d'émission de 914.970 (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);
- (2) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling);
- (3) Par conséquent, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et
- (4) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de GBP 30.376.388,- (trente millions trois cent soixante-seize mille trois cent quatre-vingt-huit livres sterling) à un montant total de GBP 31.291.358,- (trente et un millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-huit livres sterling), par voie d'émission de 914.970 (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix) Nouvelles Parts Sociales en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling).

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté telle que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire 914.970 (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) et (ii) libérer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales au moyen d'un apport en numéraire total de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling), qui est alloué entièrement au capital social de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

156048



Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société de façon à y refléter les résolutions prises ci-dessus, de façon à lui donner la teneur suivante dans la version française des statuts:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 31.291.358,-(trente et un millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-huit livres sterling), représenté par 31.291.358 (trente et un millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.»

Ouatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille huit cents Euros (EUR 2.800.-).

La somme de GBP 914.970,- (neuf cent quatorze mille neuf cent soixante-dix livres sterling) correspond à la somme de EUR 1.238.383,70 (un million deux cent trente-huit mille trois cent quatre-vingt-trois euros soixante-dix centimes) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 30 septembre 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, au Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Heighton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 octobre 2015. 2LAC/2015/22347. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Référence de publication: 2015166933/191.

(150184107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Adventura Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.213.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 octobre 2015.

Fabrice Mas *Gérant B*

Référence de publication: 2015165944/12.

(150183629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck